



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Trains de nuit - Concurrence - Transition écologique - Environnement

Question écrite n° 26616

Texte de la question

M. Frédéric Petit attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur le retour des projets de trains de nuit. M. le député rappelle que dans sa circonscription (Allemagne, Europe centrale, Balkans), la disparition des liaisons ferroviaires de nuit suscite beaucoup d'émoi parmi les Français établis à l'étranger, car jugée non seulement efficaces, mais aussi comme étant une alternative crédible à l'avion et au bus, tous deux vecteurs de pollution. La fermeture de la ligne nocturne entre Paris et Berlin a souvent été l'objet d'incompréhension de la part des usagers. Des pétitions en ligne se sont d'ailleurs ouvertes pour réclamer leur rétablissement. Actuellement, les lignes nocturnes font leur retour. Dans sa circonscription, une ligne relie désormais Vienne à Bruxelles et alors que la France s'apprête à ouvrir les lignes de son réseau ferroviaire à la concurrence, la promotion et le soutien du train et des lignes de nuit seraient un plus à la variété de l'offre et pourrait attirer plus de Français vers le train. M. le député estime que la promotion et le soutien de moyens de transports moins polluants est autant un enjeu écologique que national, et européen. Il souhaite donc connaître les stratégies envisagées par le Gouvernement pour établir et rétablir ces liaisons ferroviaires nocturnes en France et en Europe.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la conviction que le train de nuit peut constituer une offre de transport utile pour répondre à des enjeux forts d'aménagement du territoire, du fait notamment de l'absence d'alternative, et une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances. Elle est aujourd'hui trop réduite en France avec seulement cinq dessertes, dont trois internationales et deux conventionnées par l'État. Les préoccupations de la société, en particulier environnementales, modifient le contexte qui a prévalu jusqu'à présent et qui a conduit à la quasi-disparition des trains de nuit en France. Dans ce nouveau contexte, le Gouvernement est décidé à agir. Cela se matérialise tout d'abord par l'engagement à maintenir, malgré des difficultés d'exploitation, les deux lignes Paris-Briançon et Paris-Rodez/Toulouse-Latour-de-Carol/Cerbère qui ne bénéficient pas d'offres alternatives, et à rénover leur matériel pour un montant d'environ 44 millions d'euros financé par l'État. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre le conventionnement de ces deux lignes au-delà de l'échéance de la convention d'exploitation actuelle signée entre l'État et la SNCF. Ensuite, le Gouvernement s'est engagé à ouvrir deux nouvelles branches, grâce au plan de relance : Paris-Nice (cette année) et Paris-Tarbes (en 2022). Des réflexions sur un maillage plus dense du territoire sont aussi menées. À ce titre, la loi d'orientation des mobilités prévoit la remise d'un rapport au Parlement devant présenter les conditions d'amélioration de l'offre de trains de nuit en France et la définition de corridors essentiels. Il sera transmis à la représentation nationale début de cette année. Par ailleurs, plusieurs sociétés de transport ferroviaire se sont engagées à développer pas moins de 6 nouvelles liaisons européennes d'ici fin 2024 - dont un Paris-Vienne d'ici fin 2021 ou un Paris-Berlin à horizon fin 2023.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26616

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1024

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2129